

## Compte rendu du conseil municipal

Séance du vendredi 26 mai 2023

**Présents** : Jérôme BAUDOT, Christophe BERTHET, Serge GARDIEN, Geneviève LAMBERET, Alain NAMBOTIN, Jocelyne NAMBOTIN, Yoann BERNARD

**Excusé** : 0

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h 30 par Monsieur le Maire, Serge GARDIEN. Une secrétaire de séance est choisie à l'unanimité : Madame Jocelyne NAMBOTIN.

### **1 - Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 24 mars 2023.**

Aucune objection n'ayant été apportée, **le Conseil approuve ce compte rendu à l'unanimité des présents.**

### **2 - Validation des devis pour l'aménagement des bâtiments publics (délibération 16-05-23)**

Monsieur le Maire, Serge GARDIEN présente sa proposition pour l'aménagement d'un wc public et d'une douche pour l'employé communal dans un ancien local technique désaffecté.

Les devis sont les suivants :

- Devis maçonnerie DEMANGEOT 7 080 € / TTC
- Devis porte SESAM 2 098,71 € / TTC
- Devis électricien /plombier EURL GPE 18 035,94 € / TTC

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve ces devis à l'unanimité**

### **3 - Validation des devis pour la modernisation des équipements de la cuisine de la salle des fêtes (Délibération 17-05-23)**

Monsieur le Maire, Serge GARDIEN présente sa proposition pour la modernisation des équipements de la cuisine de la salle des fêtes.

Les devis sont les suivants :

- Devis électricien plombier EURL GPE 2 589,18 € / TTC
- Devis équipement hôtelier BBFC 19 544,65 € /TTC
- Devis porte SESAM 2 124,57 € / TTC

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve ces devis à l'unanimité**

### **4 - Validation des devis pour la création d'une réserve incendie (Délibération 18-05-23)**

Monsieur le Maire, Serge GARDIEN expose au Conseil qu'il serait bien de créer une réserve incendie en utilisant la fosse à lisier attenante à la grange de Madame GRENARD en cours d'acquisition par la commune. Cette opération a obtenu un avis favorable du SDIS de Bourg-en-Bresse.

Les devis sont les suivants :

- Devis de maçonnerie DUMAS 11 884,80 € / TTC
- Devis nettoyage de la fosse SAINT CYR 4 590 € / TTC

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve ces devis à l'unanimité**

## Compte rendu du conseil municipal

Séance du vendredi 26 mai 2023

### **5 - Validation des devis pour la réparation d'un muret et d'une façade (Délibération 19-05-23)**

Monsieur le Maire, Serge GARDIEN expose au conseil qu'il est nécessaire de faire réparer le muret situé au Gorgin et la façade du gîte de la Cure.

Les devis sont les suivants :

- Devis maçonnerie DEMANGEOT 8 400 € / TTC
- Devis maçonnerie DEMANGEOT 6 966 € / TTC

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve ces devis à l'unanimité**

### **6 - Demande de subvention pour les aménagements des bâtiments publics (Délibération 20-05-23)**

Monsieur le Maire, Serge GARDIEN propose au Conseil de faire les demandes de subvention suivantes :

DETR	12 964 € / HT	30%
CCPA	15 125 € / HT	35%
FONDS PROPRES	15 125 € / HT	35%
Total (HT)	43 214 € / HT	100,00%

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve cette proposition à l'unanimité**

### **7 - Demande de subvention pour les travaux de maçonnerie (Délibération 21-05-23)**

Monsieur le Maire, Serge GARDIEN propose au Conseil de faire les demandes de subvention suivantes :

DETR	3 842 € / HT	30%
DEPARTEMENT	3 842 € / HT	30%
FONDS PROPRES	5 122 € / HT	40%
Total (HT)	12 805 € / HT	100,00%

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve cette proposition à l'unanimité**

### **8 - Demande de subvention pour la réserve incendie (Délibération 22-05-23)**

Monsieur le Maire, Serge GARDIEN propose au Conseil de faire les demandes de subvention suivantes :

DETR	4 119 € / HT	30%
FOND VERT	6 864 € / HT	50%
FONDS PROPRES	2 746 € / HT	20%
Total (HT)	13 729 € / HT	100,00%

## Compte rendu du conseil municipal

Séance du vendredi 26 mai 2023

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve cette proposition à l'unanimité**

### **9 - Changement du fonctionnement de la bibliothèque d'Innimond à partir du 1er juin 2023 (Délibération 23-05-23)**

*Le nouveau Schéma directeur de la lecture publique du département de l'Ain implique la signature avant le 31 mai 2023 d'une nouvelle convention avec la Bibliothèque départementale qui engage la commune jusqu'en 2028.*

*Bien que la plupart des pré-requis à la signature de cette nouvelle convention soient déjà satisfaits (surface du local, nombre d'heures d'ouverture, gratuité du service, budget alloué pour les acquisitions..., elle ne pourra être signée puisque personne ne peut ni ne souhaite s'engager à valider la formation de base exigée pour prendre la responsabilité de la bibliothèque pour les cinq ans qui viennent. Prolonger la situation actuelle où une seule bénévole formée assure la gestion administrative, et la majeure partie de l'ouverture au public ne peut-être pérennisée.*

*Après discussion, le Conseil prend acte que la Commune n'a pas les ressources humaines nécessaires pour signer cette nouvelle convention et accepte le fonctionnement proposé par l'équipe actuelle afin de ne pas perdre le travail de réorganisation et de classement mis en place depuis deux ans.*

*La bibliothèque sera conservée en l'état, le renouvellement des livres prêtés par la Médiathèque départementale n'étant plus possible. Pour continuer à bénéficier des services offerts (emprunts de livres et accès à des ressources numériques, les usagers sont invités à s'inscrire à la Bibliothèque de Lhuis ou de Cerin-Marchamp.*

*Du 5 juin à fin septembre, le fonds documentaire sera en accès libre le mardi et le vendredi de 14h 30 à 15h 30. Pendant l'été, des permanences pourront compléter ces heures d'ouverture.*

*Les usagers veilleront à ce que :*

- le bon fonctionnement du secrétariat de mairie ne soit pas perturbé,*
- les documents restent en bon état.*

*Fin septembre, après évaluation, une décision définitive sera prise : pérenniser ce fonctionnement ou mettre en place une boîte à livre qui suppose également un gestionnaire.*

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve cette proposition à l'unanimité**

### **10 -Point divers :**

**Station d'épuration :** Les deux adjoints Jérôme et Alain accompagné de l'employé communal Patrick ont procédé avec l'entreprise DUMAS à l'entretien de la station et au nettoyage. La pouzzolane (45m<sup>2</sup>) a été enlevée et renouvelée. Il est regrettable de constater que des serviettes hygiéniques, tampons et lingettes sont la cause principale du mauvais fonctionnement de la station.

## **Compte rendu du conseil municipal**

### **Séance du vendredi 26 mai 2023**

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire clôt le Conseil municipal. La séance est levée à 22h00.

La secrétaire de séance : Jocelyne NAMBOTIN